



**PROCÈS -VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 06 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ilhhausern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Étaient présents : MM. Robertino GIULIANO, Philippe UHL Adjoint au Maire, MM. Edouard BAUMANN, FAIVRE-DUBOZ Stéphanie, KOHLSTOCK Maryse, Hubert MEYER, Philippe MULLER, Chantal RABOLIN-MEINRAD, Thomas SCHNEIDER, Yannick SCHULZE, Jean-François SONDEJ, conseillers municipaux –.

Membres absents excusés : MMES Marie-Laure HERRMANN, Noëlle HIRN, Claire TRUC

Membres absents non excusés :

Secrétaire de la Séance : M. Thomas SCHNEIDER

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2022 ;
- 2) Budget communal :
 - Approbation du compte administratif 2022 ;
 - Approbation du compte de gestion 2022 ;
- 3) Service assainissement :
 - Approbation du compte administratif 2022 ;
 - Approbation du compte de gestion 2022 ;
- 4) Ressources humaines – Convention portant création d'un service commun de secrétaire de mairie itinérant ;
- 5) Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes
- 6) Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 - budget communal
- 7) Projet GEOVINO – Demande d'adhésion
- 8) Rapport des comptes-rendus de commissions ;
- 9) Divers.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents.

Sur ce, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2022 :

Le procès verbal de la séance du 12 Décembre 2022 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signés.

2- Budget communal :

a) Adoption du compte administratif 2022

En l'absence du Maire et sous la présidence de Monsieur Robertino GIULIANO, Adjoint au maire, il est proposé au conseil municipal l'approbation du compte administratif 2022 qui se solde comme suit :

Recettes de fonctionnement	572 426.20 €
Dépenses de fonctionnement	504 418.09 €
Excédent report exercice 2021	<u>213 504.78 €</u>
Excédent de fonctionnement :	281.512.89€

Recettes d'investissement	175 572,28 €
Dépenses d'investissement	91 844,12 €
Déficit reporté exercice 2021	<u>66 971.09 €</u>
Excédent d'investissement :	16.757,07 €

Résultat de l'exercice : **298.269,96 €**

Restes à réaliser à reporter en 2022 : **0,00 €**

Excédent global de clôture : **298.269,96 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et hors la présence du Maire Jean-Claude HIRN, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 tel que présenté.

b) Adoption du compte de gestion 2022

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune – année 2022 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 ;

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler ;

- **déclare que** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Décision prise à l'unanimité.

3-. Service Assainissement

a) Adoption du compte administratif 2022

En l'absence du Maire et sous la présidence de Monsieur Robertino GIULIANO, Adjoint au maire, il est proposé au conseil municipal l'approbation du compte administratif 2022 qui se solde comme suit :

Recettes d'exploitation	6 483,15 €
Dépenses d'exploitation	3 882,12 €
Excédent report exercice 2021	8.402,69 €
Excédent d'exploitation :	11.003,72 €
Recettes d'investissement	3.882,12 €
Dépenses d'investissement	2.274,51 €
Excédent report exercice 2021	48.774,90 €
Excédent d'investissement :	50.382,51 €
Excédent global de clôture :	61.386,23 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et hors la présence du Maire Jean-Claude HIRN, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 tel que présenté.

b) Adoption du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service assainissement – année 2022 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 ;

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler ;

-déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Décision prise à l'unanimité.

4- Ressources humaines – Convention portant création d'un service commun de secrétaire de mairie itinérant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-4-2 ;

VU les statuts de l'EPCI, Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR) ;

VU l'arrêté préfectoral arrêtant les statuts de la communauté, précisant ses compétences et son régime fiscal ;

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 07 novembre 2022 ;

Considérant que la communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a créé un service commun de secrétaire de mairie itinérant visant à assurer la gestion administrative de certaines communes membres, soit en cas d'indisponibilité du secrétaire de mairie titulaire, soit en renfort de ce dernier au besoin,

ENTENDU l'exposé de Mr le maire,

VU les besoins de la commune d'avoir recours à ce service commun

SUR PROPOSITION de Mr le maire et après en avoir délibéré

DECIDE d'adhérer au service commun de secrétaire de mairie avec effet rétroactif à compter du 1^{er} février 2023

AUTORISE Mr le maire à signer la convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la convention et ses avenant éventuels.

Décision adoptée à l'unanimité.

5-. Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité des fêtes a été sollicité pour le service lors du repas de fin d'année des aînés du village.

Il propose de leur octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 280€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 280 €.

Les crédits seront inscrits au budget primitif principal 2023.

Décision adoptée à l'unanimité.

6-. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général, budget annexe.

Les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux (eau, assainissement collectif et non collectif, énergie ...) continueront d'utiliser la comptabilité M4 et ses déclinaisons (M4 et M49).

Les organismes «satellites» de la commune (CCAS ...) appliqueront également le référentiel M57 à la même date.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes.

La M57 implique la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget).

La Commune d'ILLHAEUSERN,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'avis favorable du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option, en date du 21/02/2023,

ENTENDU l'exposé de Mr le Maire,

Après en avoir **délibéré à l'unanimité**,

ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général, budget annexe;

OPTE pour le plan de comptes développé par nature

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7- Projet GEOVINO – Demande d'adhésion

Monsieur le Maire rappelle le projet :

Le vignoble du Pays de Ribeauvillé s'étend sur une **quinzaine de kilomètres au pied des Vosges** et ses vins bénéficient d'une renommée qui les classe parmi les meilleurs vins d'Alsace. Cette réputation se justifie par **un microclimat** (le secteur de plaine centré sur Colmar bénéficie de la pluviométrie la plus faible de France) **et des terroirs d'exception reconnus** (13 des 51 terroirs « Grands Crus » alsaciens se situent au Pays de Ribeauvillé et Riquewihr), alliés à une tradition viticole millénaire. De plus, le Pays de Ribeauvillé et

Riquewihr est situé sur le champ de fracture rhénan dont les caractéristiques sont uniques en Europe.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a initié une démarche destinée à développer un produit culturel et touristique innovant d'envergure, dont l'ambition est de rayonner bien au-delà des frontières alsaciennes et d'apporter une plus-value dans l'attractivité de son territoire. Le projet s'intitule **GEOVINO**, nom qui résume les particularismes d'un terroir qui magnifie le vin à travers une géologie particulière.

Enjeu : renforcer l'attractivité touristique du Pays de Ribeauvillé à travers l'oenotourisme

Projet : Création d'itinéraires de randonnées « oenotouristiques » dans chaque commune viticole du Pays de Ribeauvillé : Bennwihr, Mittelwihr, Beblenheim, Riquewihr, Zellenberg, Hunawihr, Ribeauvillé, Bergheim, Rorschwihr, Rodern et Saint Hippolyte ;

Toute la pédagogie du projet résidera sur la création de onze parcours de 2 à 6 km – 1 par commune viticole - chacun d'entre eux développant un thème qui donnera aux visiteurs les clés d'une meilleure compréhension de l'influence du terroir sur les vins (climat, roches et sols, cépages, etc...).

Objectif : s'adosser sur la spécificité du territoire pour proposer un produit de randonnée oenotouristique unique, propre au territoire ;

L'Office de Tourisme reprend aujourd'hui le projet.

Après avoir élaboré un livre blanc, outil d'aide à la décision pour les élus, il est proposé de valider la mise en place du projet Géovino.

Proposition est faite à la commune d'Illhaeusern de rejoindre le projet.

Une clef de répartition a été proposée par l'Office de Tourisme, établie comme suit : voir PDF joint

La participation pour Illhaeusern serait de 7 035€ HT, soit 8 442€ TTC

L'Office de Tourisme demande à la commune de se positionner sur un financement du projet sur deux ans maximum.

Entendu en ses explications Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité

- **de ne pas faire partie du projet**

8- .Rapport des comptes rendus des commissions

Fleurissement

- Les décors de Pâques ont été préparés avec l'aide d'une dizaine d'enfants encadrés par des adultes. Mise en peinture d'œufs et lapins.
- Mise en place d'arbres fruitiers derrière le 2^{ème} terrain de football ainsi qu'une jachère fleurie

Citoyenneté

- Ill'ympiades : la commission souhaite organiser une journée conviviale permettant de fédérer un grand nombre d'habitants du village. La démarché et l'organisation de cette journée restent à affiner.

-
- Journée citoyenne organisée le 13/05 de 8h à 13 h avec inscription au préalable à partir de fin mars. Un atelier de réparation de vélos à été évoqué

Commission Communale de la Chasse

- La commission s'est réunie le 10 février. La saison chasse 2022/23 a été évoquée. Bonnes relations avec les chasseurs, aucun problème particulier à soulever.

8- Divers et communiqués

- Traversée du village : en attente du dossier de finalisation par le Bureau d'Etudes BEREST. A présenter et valider dans une prochaine séance du conseil municipal
- Une demande de modification du PLU a été sollicitée. Il sera demandé à l'intéressé de requérir en amont toutes les autorisations nécessaires avant d'engager la modification du PLU. (Coût estimé à 5 000€ HT)
- Le chantier de remplacement de conduite d'eau potable dans la rue du 27 janvier démarrera prochainement. La durée des travaux est estimée à 3 mois. Une circulation alternée sera nécessaire.
- Les travaux d'éclairage Led aux terrains de football ont démarrés

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 22h30.

Le MAIRE

Jean-Claude HIRN

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE D'ILLHAEUSERN" at the top and "JEAN-CLAUDE HIRN" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp, extending from the top right towards the bottom left.